



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0268

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban-Bouchut - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au profit de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charlot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0268**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban-Bouchut - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au profit de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet Garibaldi

La rue Garibaldi fait l'objet d'un réaménagement afin de s'adapter aux besoins et modes de vies actuels. Cette opération d'aménagement a vocation à requalifier 2,600 kilomètres de voirie.

En intégrant cette voirie dans le paysage urbain, pour en faire un lieu de vie ainsi qu'un axe de circulation adapté à tous les modes de déplacements, le projet poursuit les objectifs suivants :

- apaiser la circulation automobile, par la réduction du nombre de voies de circulation,
- participer à la mise en valeur des équipements et espaces publics adjacents,
- retisser des liens entre les quartiers situés à l'est et à l'ouest de la voie,
- réaliser un aménagement paysager tout au long de la voie pour proposer, à terme, une continuité verte du parc de la Tête d'Or au parc Blandan.

La première tranche opérationnelle (2012-2015) se développe depuis la rue Vauban au nord dans le 6^e arrondissement jusqu'à la rue Bouchut plus au sud dans le 3^e arrondissement. Elle propose un nouvel aménagement sur l'emprise complète de la rue.

La candidature à l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a lancé un appel à projets le 16 avril 2013 visant la lutte contre la pollution pluviale (promouvoir la rétention à la source, traiter les rejets d'eaux pluviales strictes).

L'appel à projets avait pour objet d'ouvrir l'accès aux subventions à tout projet permettant de réduire le volume d'eaux pluviales strictes collecté dans les réseaux unitaires ou permettant le traitement des eaux pluviales strictes collectées dans un réseau séparatif pluvial, dès lors que ces derniers rejets interviennent dans un milieu où existent des usages présentant une vulnérabilité sanitaire.

L'enveloppe globale consacrée à cet appel à projets par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse était de 10 000 000 €.

L'éligibilité du projet reposait sur la réduction des volumes d'eaux pluviales collectées ou un projet visant le traitement des eaux pluviales rejetées directement au milieu naturel.

Le projet de réaménagement de la rue Garibaldi comporte plusieurs aménagements répondant à cette condition :

- des fossés enherbés et plantés qui favorisent l'infiltration des eaux pour alimenter la nappe,
- un bassin de stockage enterré pour stocker le surplus d'eaux pluviales avec un double objectif : un stockage pour assurer une fonction "bassin d'orage" (limiter les rejets dans le réseau unitaire) et une réutilisation ciblés pour le lavage des voiries, et l'arrosage des espaces verts.

Enfin, le projet de requalification de la rue Garibaldi procède à la déconnection des eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau unitaire.

Le projet a donc contribué ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires et en concourant à leur restitution à la nappe. Le montant des différents travaux mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ressort à 4 651 000 € TTC environ.

Par délibération n° 2013-3971 du Conseil du 24 juin 2013, la Communauté urbaine a décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de cet appel à projets. Un dossier de candidature a été déposé le 1er juillet 2013.

Après instruction du dossier, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a finalement accordé à la Communauté urbaine une subvention d'un montant de 1 000 000 € nets de taxes. La convention de financement entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et la Communauté urbaine a été signée le 24 mai 2014.

Le projet de réaménagement de la rue Garibaldi (tronçon Vauban-Bouchut) a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre du programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie. Par délibération n° 2009-0504 du Conseil du 9 février 2009, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme partielle d'un montant de 250 000 € TTC en dépenses. Par délibération n° 2009-0907 du Conseil du 28 septembre 2009, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 4 750 000 € TTC en dépenses. Enfin, par délibération n° 2012-2717 du Conseil du 13 février 2012, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 25 000 000 € TTC en dépenses et 4 700 000 € TTC en recettes (recettes liées à une convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la Ville de Lyon). À cette dernière date, le montant total de l'autorisation de programme individualisée, à la charge du budget principal, était donc porté à :

- 30 000 000 € TTC en dépenses,
- 4 700 000 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € en recettes correspondant à la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 000 000 € nets de taxes en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en recettes en 2014,
- 500 000 € en recettes en 2015.

sur l'opération n° 0P09O1896.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.